

Séance du 13 novembre 2019	
<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	L'an deux mille dix-neuf et le treize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 novembre 2019, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 8	<b>Sont présents:</b> Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Nicole COTILLARD, Camille DARVILLE, Thierry ORIGNE, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE
<b>Votants:</b> 11	<b>Représentés:</b> Franck CARPENTIER par Annie VERHUST, Olivier BRIDOU par Alexandre MAZURAS, Philippe CLERGEOT par Benoit OUDIN
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Christelle SOURDILLE

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2019 - DE\_2019\_023**

Le procès verbal de la séance du 04 septembre 2019 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

**Objet: FERMETURE DE L'ECOLE DE CHEVRAINVILLIERS - DE\_2019\_024**

*Vu le Code Général des collectivités Territoriales,*

*Vu la conversation téléphonique avec Monsieur le Sous-Préfet du 26 juin 2019 et le courrier établi à sa demande le 1er juillet 2019,*

*Vu la rencontre avec Madame L'inspectrice de l'Education Nationale de Nemours le 30 septembre 2019,*

*Considérant la volonté du Conseil Municipal de rejoindre le RPI de Saint Pierre les Nemours à la rentrée de 2020,*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conséquences qu'à eu l'annonce de la fermeture révisable d'une classe au sein du RPI non conventionné d'Aufferville - Bougligny - Châtenoy - Chevrainvilliers - La Madeleine sur loing - Maisoncelles en Gâtinais pour la rentrée 2019, et notamment la mésentente sur la conduite à tenir pour choisir le lieu de fermeture, et la désignation par 4 maires du RPI de la classe de Chevrainvilliers.

Suite aux différents échanges et rencontres qu'il a pu avoir avec l'Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur le Sous-Préfet, et la délibération prise le 04 septembre 2019 pour intégrer le RPI de Saint Pierre les Nemours, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la fermeture de l'école.

Après en avoir délibéré et un e voix contre et dix voix pour , le Conseil Municipal :

- DECIDE la fermeture de l'école à la rentrée de septembre 2020 ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'informer l'Inspection de l'Education Nationale et la Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine et Marne.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 1

## Objet: CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - DE\_2019\_025

Les contrats souscrits actuellement auprès de CNP Assurances via le Centre de Gestion venant à terme au 31/12/2020, une procédure de mise en concurrence va être effectuée l'année prochaine pour le compte des collectivités de Seine-et-Marne, en vue d'obtenir de nouveaux contrats d'une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2021.

La commune a souscrit ce contrat d'assurance pour garantir les frais laissés à sa charge, et garantir les risques financiers encourus au titre des obligations à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion de Seine et Marne pour la mise en concurrence du contrat et la souscription audit contrat.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 11**

**Pour : 11**

### INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux de rénovation de l'électricité de l'Eglise ont commencés le mardi 12 novembre ;
- La vente de la parcelle de terrain communal à l'entreprise GOLLEAU suit son cours, les demandes de renseignements d'urbanisme sont arrivées en Mairie ;
- La distribution des colis des anciens aura lieu le 07 décembre ;
- Une exposition de crèches aura lieu dans l'église les 07 et 08 décembre ;
- Un concert de chant de Noël est prévu le 15 décembre à 15h00 à l'église ;
- Un panneau d'interdiction de stationner pour les poids lourds a été installé au parking du cimetière ;
- La commune n'a plus de saleuse pour la saison hivernale, une commande a donc été passée à la société Lenoble, cette saleuse sera attachée au tracteur tondeuse de l'agent communal ;
- Après avoir décidé la fermeture de l'école à la rentrée prochaine, le conseil municipal réfléchi à la fonction qui pourrait être donnée à ces locaux. La piste de l'ouverture d'une école privée hors contrat n'est pas écartée. Une telle possibilité permettrait de continuer malgré tout à faire vivre l'école. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25*

***Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 19 novembre 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884***

Le Maire  
Benoît OUDIN

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Chevrainvilliers, featuring a coat of arms with a figure holding a staff. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Benoît Oudin'.